

Un chef d'entreprise et élu de Dordogne soupçonné de prise illégale d'intérêts

Par Jonathan Guérin - j.guerin@sudouest.fr Publié le 02/01/2025 à 11h58.
Mis à jour le 02/01/2025 à 17h34.

Thierry Gauthier est visé par une enquête pour prise illégale d'intérêts en tant qu'adjoint au maire de Beynac. La question porte sur des parcelles destinées à ses activités commerciales

- L'information est restée secrète pendant près d'un an. Une plainte vise Thierry Gauthier pour prise illégale d'intérêts, comme le révèle [le site d'information en ligne Street Press](#).

L'homme a de nombreuses cordes à son arc. Il est entrepreneur en Périgord : commerce, immobilier, tourisme, industrie... Plusieurs entreprises sont placées sous la direction de ce Sarladais de 62 ans, comme l'hôtel-restaurant du domaine de Monrecour à Saint-Vincent-de-Cosse.

Mais c'est avec sa casquette d'élu que Thierry Gauthier est attaqué. L'association Défendre l'intérêt général en Dordogne (DIGD) a porté plainte auprès du parquet national financier dans le cadre d'un vote auquel le mis en cause a participé comme adjoint au maire de Beynac-et-Cazenac et élu à la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir (CCSPN).

Une lettre en question

Les faits allégués remontent à 2022 et 2023. En avril 2022, l'entrepreneur a écrit au président de la CCSPN, Jean-Jacques de Peretti. Sa demande porte sur la modification du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : « Afin que notre établissement puisse correspondre aux attentes de nos clients pour les années à venir, il est indispensable que nous puissions obtenir les surfaces demandées ci-dessous afin d'y...